

**Arrêté portant recevabilité de candidatures pour l'élection des représentants
des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne
- scrutins des 27 et 28 mars 2024 -**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'avis du comité électoral consultatif de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 14/12/2023,

Vu l'arrêté électoral du 25/01/2024 portant organisation des élections des représentants des personnels et des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne (scrutins « usagers » des 27 et 28/03/2024)

Vu l'arrêté du 23/02/2024 relatif aux listes électorales afférentes à l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne scrutins « usagers » des 27 et 28/03/2024)

Vu l'arrêté du 15/03/2024 portant actualisation des listes électorales,

Vu l'avis du comité électoral consultatif réuni le 12/03/2024 concernant la recevabilité des listes de candidatures déposées,

ARRÊTE

Article 1:

Comme suite à l'avis du comité électoral consultatif de l'université rendu en sa séance du 12 mars 2024, les listes de candidatures relatives aux élections des représentants des usagers de l'Université Bordeaux Montaigne (et les éventuelles professions de foi afférentes), telles qu'énumérées à l'article 2 du présent arrêté, sont déclarés recevables.

Elles sont présentées dans l'ordre d'affichage résultant du tirage au sort effectué le 12 mars 2024 en présence des délégués des listes.

Article 2:

➤ Sont déclarées recevables pour les élections des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne (scrutins des 27 et 28 mars 2024) les listes suivantes :

Article 2.1 – Pour le CONSEIL D'ADMINISTRATION :

➤ Nombre de siège(s) à pourvoir : 6 sièges (6 titulaires et 6 suppléants)

▪ Liste « UNI : dites stop à l'extrême gauche » :

- 1 - Benjamin AURIAC
- 2 - Inès MAINGUENAUD
- 3 - Alexandre ETIENNE
- 4 - Alix DE LONGUEVILLE
- 5 - Théotime DUPUY
- 6 - Hortense DE CASTELBAJAC
- 7- Matis CHAINEAUD
- 8 - Béatrice MIGOULE
- 9 - Anton RIGNAULT
- 10 - Lydie PERUSIN

▪ Liste « Le Poing Levé : une organisation pour combattre la précarité et les oppressions dans nos facs ! » :

- 1 - Maïa JIMENEZ
- 2 - Yann OLIVIER
- 3 - Inès EL MOUJAHID

- 4 - Arturo HERON
- 5 - Salma AÏT OUARKER
- 6 - Ernestino CAVATERRA-DANEY
- 7 - Blanche MOREAU

▪ Liste « UNEF-EBM : une université accessible pour des formations de qualité ! » :

- 1 - Büşra DIRIK
- 2 - Iban DELAVOIE
- 3 - Marion LAFON
- 4 - Dorian PIKE
- 5 - Fanny MARTIN
- 6 - Nino SABOYA
- 7 - Lola PERRIN
- 8 - Kipre Jean Medare TAPE
- 9 - Lucie AGASSE
- 10 - Pierre-Antoine LE MAT
- 11 - Soumaya CHERIFI
- 12 - Arthur FROMENTIN

▪ Liste « Union Etudiante : pour une fac écolo et solidaire, contre l'extrême-droite » :

- 1 - Pablo LISSA
- 2 - Soizic BRACONNIER
- 3 - Paul-Emmanuel CHRISTOPHE
- 4 - Sarah CAUZIT
- 5 - Mathys LAFITTE
- 6 - Emma ALLARD
- 7 - Pierrick GISSOU
- 8 - Moira TOMASELLO
- 9 - Tom BOURA
- 10 - Louisa BOUHASSOUN
- 11 - Yanis JAILLET
- 12 - Sarah NOBRE

Article 2.2 – Pour la COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

➤ Nombre de siège(s) à pourvoir : 16 sièges (16 titulaires et 16 suppléants)

▪ Liste « UNI : dites stop à l'extrême gauche » :

- 1 - Alexandre ETIENNE
- 2 – Alix DE LONGUEVILLE
- 3 - Théotime DUPUY
- 4 - Béatrice MIGOULE
- 5 - Benjamin AURIAC
- 6 - Inès MAINGUENAUD
- 7 - Matis CHAINEAUD
- 8 - Hortense de CASTELBAJAC
- 9 - Anton RIGNAULT
- 10 - Lydie PERUSIN
- 11 - Nathan COSTES
- 12 - Clémence CUCHET

- 13 - Théo LAFON
- 14 - Zoé LAPERGUE
- 15 - Hugo BON
- 16 - Jade BERLET

▪ Liste « Le Poing Levé : une organisation pour combattre la précarité et les oppressions dans nos facs ! » :

- 1 - Jahan LUTZ
- 2 - Jeanne ROQUES
- 3 - Marco PIERRE-ANILLO
- 4 - Salima FOFANA
- 5 - Ugo LUTARD
- 6 - Eva-Marie BÉZIAT
- 7 - Noam LEVIGNE
- 8 - Yousra KHTIB
- 9 - Alexis DUCASSE
- 10 - Lucina TIRTIAUX
- 11 - Reinhard ULLMANN
- 12 - Ficky EYANGO-DINGO
- 13 - Thomas FAYOLLE
- 14 - Céline BORDES
- 15 - Georges LECHAT
- 16 - Clara MARHADOUR

▪ Liste « Union Etudiante : pour une fac écolo et solidaire, contre l'extrême droite » :

- 1 - Yanis JAILLET
- 2 - Louisa BOUHASSOUN
- 3 - Pierrick GISSOU
- 4 - Rim BELAROUSSI
- 5 - Virgile GLORIS
- 6 - Elsa DENUÉL
- 7 - Alessandro ICHAS
- 8 - Moïra TOMASELLO
- 9 - Ange ABY
- 10 - Suzanne DEBO
- 11 - Tom BOURA
- 12 - Ambre EL OUAZZANI
- 13 - Morad LITIM
- 14 - Meriem RENO-MARZORATI
- 15 - Adam NEJMI
- 16 - Jane COLLOBER
- 17 - Zack MOKHTARI LAMINE
- 18 - Hélène LOBJOIS
- 19 - Enzo SOCA
- 20 - Oceane HASDENTEUFEL
- 21 - Mathys LAFITTE
- 22 - Anastasia REAUD--BECQUET
- 23 - Amin ZOUHRI
- 24 - Angèle MICHELET
- 25 - Paul-Emmanuel CHRISTOPHE

- 26 - Soizic BRACONNIER
- 27 - Lucas HERNANDEZ
- 28 - Manuella PRINSLY BONYPAS
- 29 - Pablo LISSA
- 30 - Sarah NOBRE

▪ Liste « UNEF-EBM : une université accessible pour des formations de qualité ! » :

- 1 - Loane LOUPIT
- 2 - Andrea FERNANDEZ
- 3 - Louise SCHALLER
- 4 - Lamine BARRY
- 5 - Océane RUIZ
- 6 - Emmanuel CADET
- 7 - Maria AGUERA-GUSMAN
- 8 - Simon PETIT
- 9 - Ito VENANT-BOUANANI
- 10 - Steven KUWODO
- 11 - Lou Anne LHERMITTE
- 12 - Yohan BOUMENDIL
- 13 - Oryane DAHAN
- 14 - Alexandre PROTOPOPOV
- 15 - Claudia ESTEVES LEANDRO
- 16 - Mohamed Kamal EHYSSSE
- 17 - Emilie ROUCH
- 18 - Maxime BOILEAU
- 19 - Anaïs VILAIN
- 20 - Nicolas ROCHARD
- 21 - Tess WOJCIECHOWSK
- 22 - Simon LESTANG-COSSON
- 23 - Lola PERRIN
- 24 - Kipre Jean Medare TAPE
- 25 - Marion LAFON
- 26 - Nino SABOYA
- 27 - Soumaya CHERIFI
- 28 - Balam BILLATE
- 29 - Fanny MARTIN
- 30 - Timothé AUPY
- 31 - Büşra DIRIK
- 32 - Antoine WEIDMANN

Article 2.3 – Pour la COMMISSION DE LA RECHERCHE

➤ Nombre de siège(s) à pourvoir : 4 sièges (4 titulaires et 4 suppléants)

▪ Liste « Doctorant.es Engagé.es : pour une recherche ouverte à toutes et tous » :

- 1 - Guillaume ARANCIBIA
- 2 - Zoé BOSQUET
- 3 - Ibia DIAW
- 4 - Clémence FAVRAU
- 5 - Pierre KATZAROV
- 6 - Blanche TURCK

- Liste « UNEF-EBM : une université accessible pour des formations de qualité ! » :
- 1 - Antoine WEIDMANN
- 2 - Juliette POCHELU
- 3 - Alexandre BARROS
- 4 - Claire FABRE
- 5 - Komlavi Augustin NOUKAFOU

Article 3:

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage au siège de l'Université Bordeaux Montaigne, domaine universitaire, 33607 Pessac (hall du bâtiment administration) ; sur le site Renaudel (1, rue Jacques Ellul, 33080 Bordeaux) et par voie de mise en ligne sur le site web de l'Université Bordeaux Montaigne.

Article 4:

Mme la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Mme la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 13 mars 2024.

Le Président
de l'Université Bordeaux Montaigne,


Lionel LARRÉ.

